



RESILAITION CONTRAT AUPRES DE L OPERATEUR MOB

Par **CDACJ**, le **27/01/2014** à **08:59**

Bonjour

Ma femme, avait signé un contrat mobile de 24 mois en guyane française, au bout de 14 mois d'abonnement, nous avons déménagés, de la guyane française vers la france métropolitaine. Opérateur ne couvrant pas la france métropolitaine, plusieurs LAR ont été envoyés avant notre départ et après notre départ expliquant le pourquoi de la résiliation.

L'opérateur mobile ne répond pas aux courriers et récemment nous avons vu sur le site sur son compte mobile qu'il réclamait 416 euros équivalent à 12 mois d'abonnement à payer.

Alors que il y a un clause sur le contrat, pour la résiliation motif exceptionnel, en cas de déménagement en zone non couverte par l'opérateur mobile.

Que dois-je faire pour sortir de cette situation?

Par **louison123**, le **27/01/2014** à **10:09**

Si vous avez résilié conformément aux conditions du contrat, vous ne risquez rien. Il faut maintenir le blocage des prélèvements de cet opérateur pour éviter des surprises.

Par **CDACJ**, le **27/01/2014** à **10:11**

oui, j'ai demandé résiliation conformément aux cond du contrat et le blocage a bien été fait.